

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 16/10/2017

Référence
<b>2017-84</b>

Objet de la délibération
Changement de lieu pour les comités syndicaux

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
34	27	30

Date de la convocation
06/10/2017

Vote
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2017 et le 16 octobre à 19 heures, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Chaumont, siège social du Syndicat sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

**PRESENTS :** Michel ANDRE, Jacky BOICHOT, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Dominique COMBRAY, Claude COSSON, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Stéphane EMERAUX, Jacky GILLET, Gilles GODARD, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Nicolas LACROIX, Marie- Claude LAVOCAT, Laurent MARRAS, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Anne-Marie NEDELEC, Bernadette RETOURNARD, Amélie ROBERT, Yvette ROSSIGNEUX, Jean-Yves ROY, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN, Jean-Marie WATREMETZ.

**PROCURATIONS :** Jonathan HASELVANDER à Bernard GUY, Marie-France JOFFROY à Nicolas LACROIX, Denis MAILLOT à Patrice VOIRIN.

**EXCUSES :** Pascal BABOUOT, Patrick LEFEVRE, Christophe LIMAUX, Mariette VOILLOT.

**A été nommé secrétaire** : Jean-Yves ROY

### Changement de lieu pour les comités syndicaux

**VU** l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les statuts dudit Syndicat,

**CONSIDERANT** l'article 3 des statuts établissant le siège social établi à l'Hôtel de Ville de Chaumont BP 564 - 52012 Chaumont Cedex

**CONSIDERANT** le changement de locaux le 07 septembre 2017 au 40 bis, avenue Foch – 52000 Chaumont,

**CONSIDERANT** que les réunions de Comité Syndical dans des locaux autres que ceux du siège social, doivent

faire l'objet d'une délibération ;

**SUR PROPOSITION** du Président ;

**ET APRES** en avoir délibéré ;

**Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée**

**(Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0)**

1° d'organiser les prochaines réunions de Comité Syndical dans les nouveaux locaux du SMPC, au 40 bis, avenue Foch – 52000 Chaumont

Fait et délibéré à l'Hôtel de Ville de Chaumont, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

Stéphane MARTINELLI  
*Certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de la présente délibération.*